

ASSOCIATION DE LA MÉDAILLE MIRACULEUSE

Demande de messe à intention particulière

Merci de nous communiquer les informations ci-dessous

en imprimant et en remplissant cette page formulaire (ou bien sur papier libre), et envoyez-la à l'adresse suivante :

Association de la Médaille Miraculeuse - Service des messes

95 rue de Sèvres 75006

Paris Vous pouvez nous faire parvenir votre libre offrande :

par chèque, joint à ce formulaire et libellé à l'ordre de *l'Association de la Médaille Miraculeuse*.

Seuls les chèques français émis par une banque française sont actuellement recevables par l'Association.

par virement bancaire à l'aide de l'IBAN (International Bank Account number) suivant :

IBAN FR81 2004 1000 0119 4584 4D02 068

Si vous résidez à l'étranger, utiliser ce mode pour nous faire parvenir votre offrande et ce formulaire rempli.

Précisez succinctement dans le cadre ci-dessous l'intention de la messe. Lors de la messe, seul le prénom de baptême (et non le nom de famille) du vivant ou du défunt pourra être dit au mémonto correspondant. S'il s'agit de plusieurs personnes, le prêtre célébrant dira « à l'intention particulière d'une famille qui se recommande à la prière de l'Eglise », sans citer le nom de la ou des familles.

Merci de préciser s'il s'agit d'une personne défunte

Choisissez un nombre de messes.

Le montant de l'offrande, proposé par l'Assemblée des Évêques de France, est de :

17 € pour une Messe

170 € pour une Neuvaine (célébration de 9 messes consécutives pendant 9 jours)

595 € pour un Trentain (célébration de 30 messes consécutives pendant 30 jours)

_____ Messe(s) x 17 € = _____ €

_____ Neuvaine(s) x 170 € = _____ €

_____ Trentain(s) x 595 € = _____ €

Vos coordonnées :

Monsieur

Madame

Mademoiselle

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro de téléphone où vous joindre si besoin : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Email : _____ @ _____

En raison du grand nombre de demandes, la messe ne pourra être dite à une date précise. Néanmoins, quand votre demande nous sera parvenue, vous recevrez un courrier ou un courriel vous indiquant que votre intention est prise en compte et que la messe sera célébrée dans les jours qui suivent.